

**1**

La construction des indices de la famille Fundo VLPP s'appuie sur la logique des indices de la famille LPP 2000 publiés par Pictet & Cie. Les séries sous-jacentes aux indices sont les mêmes, mais leurs pondérations diffèrent. De quasi-fixes dans les indices LPP, elles deviennent variables dans les indices VLPP.

Les pondérations des composantes sont réévaluées en fin mois, de telle sorte que la volatilité du composite VLPP coïncide avec la volatilité médiane de l'indice LPP correspondant.

En périodes de forte volatilité des marchés, la proportion des composantes les plus volatiles, en l'occurrence les actions, sera réduite pour compenser l'agitation additionnelle qui leur est imputable. L'inverse sera vrai en période de faible volatilité.

Compte tenu du caractère variable de la composition des indices VLPP, les rebalancements de fin de mois sont en général plus importants que ceux de leur contreparties LPP dont la stratégie implicite au cours du mois est de type «buy and hold». La réplication de tels indices impliquerait donc des coûts de transaction plus importants.

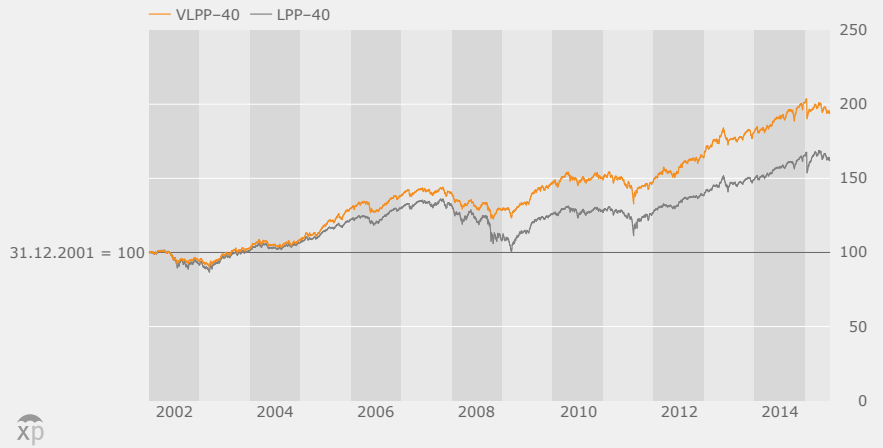
Nous avons renoncé à évaluer ces coûts, pour rester dans la logique de construction propre aux indices. En revanche, nous avons calculé des taux de rotation pour les deux familles d'indices, afin d'évaluer la magnitude des coûts additionnels qui seraient à associer à la réplication de tels indices.

	VLPP-40	LPP-40
Performance cumulée	93,96%	62,14%
Performance annualisée	5,02%	3,64%
Volatilité annualisée	6,15%	7,23%
Rotation(PTR) annualisée	78,45%	10,46%

Année	Performance	
	VLPP-40	LPP-40
2002	-6,00%	-8,39%
2003	9,71%	10,66%
2004	5,24%	5,26%
2005	19,57%	14,52%
2006	6,54%	6,35%
2007	1,23%	1,46%
2008	-8,12%	-17,28%
2009	13,72%	15,07%
2010	1,89%	1,18%
2011	-0,88%	-0,14%
2012	11,29%	9,26%
2013	10,37%	7,76%
2014	10,83%	10,77%
2015	-3,54%	-1,97%

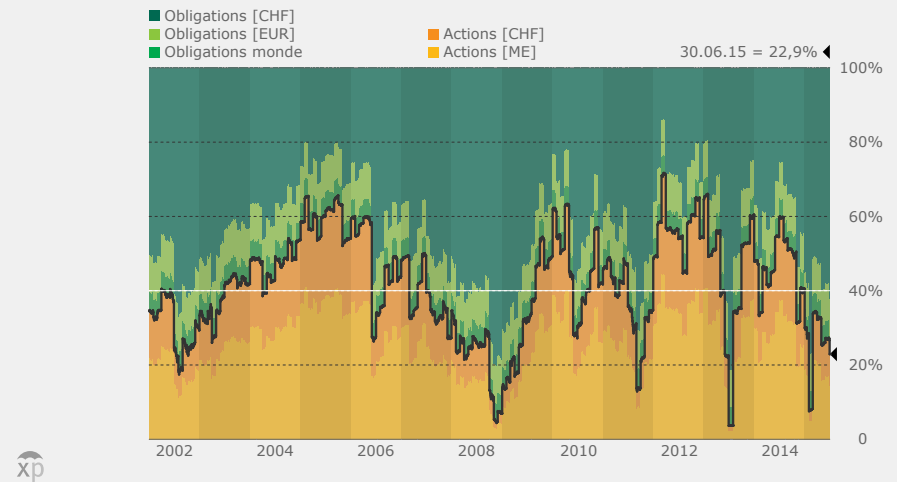
**01**

Fundo VLPP-40 vs LPP-40  
01.01.02–30.06.15



**02**

Fundo VLPP-40  
Pondérations des classes d'actifs  
01.01.02–30.06.15



**03**

VLPP-40 vs LPP-40  
Volatilité ex post  
01.01.02–30.06.15

